

Commune de CLERMONT
HAUTE-SAVOIE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 9 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 09 mai à neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Le Maire.

Date de convocation : 04 mai 2020 / Date d'affichage : 04 mai 2020

Présents : Christian VERMELLE, Robert ARIIS, Michèle LIARD, Dominique THEVENET, Sylvette VIRET, Eric BONNOT, Pierre SEVE.

Absente : Geneviève CLAVIOZ, Philippe MONOD

Procurations : Philippe MONOD donne procuration à Robert ARIIS

Secrétaire de séance : Robert ARIIS

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 février 2020

1/ Taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Après avoir pris connaissance des taux appliqués pour l'année 2019, (les taxes d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti et CFE), et des taux des moyennes départementales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'augmentation des taux des taxes directes locales. Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux, soit un coefficient de variation proportionnelle de 0 % pour l'année 2020 et les fixe comme suit :

Taxe d'habitation : 18.96 %

Taxe foncière s/bâti : 14.94 %

Taxe foncière s/non bâti : 65.23 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.60 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

2/ Tarif de l'eau potable pour 2020

Suite aux différentes augmentations du syndicat des Eaux de Bellefontaine (plus 30 centimes), il est nécessaire de revoir le prix de vente lequel n'a pas été augmenté depuis 2017.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- 50 € le tarif de l'abonnement
- 12 € le tarif de la location du compteur
- 1.75 € pour la tranche de 0 à 100 m³
- 1.30 € pour la tranche de 101 à 250 m³

- 1.20 € pour la tranche > 250 m3

Le conseil municipal est appelé à adopter la proposition des nouveaux tarifs comme suit :

- 52 € le tarif de l'abonnement
- 15 € le tarif de la location du compteur
- 1.90 € pour la tranche de 0 à 100 m3
- 1.50€ pour la tranche de 101 à 250 m3
- 1.40 € pour la tranche > 250 m3

Lesquels seront appliqués à partir du 1^{er} Août 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention (Eric BONNOT) décide d'appliquer ce nouveau tarif.

3/ Attribution des subventions 2020

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de l'établissement du budget primitif 2018, il a été voté en dépenses de fonctionnement à l'article 6574, la somme globale de **3 600 €** permettant de verser les subventions annuelles, dont **2378 €** aux associations citées ci-dessous ayant communiqué le rapport financier de leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions communales 2020 de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Subv.
ACCA (chasse)	100 €
Amicale des Pompiers de Clermont	50 €
APE du RPI	378 €
Clin d'œil	200 €
Fédération Sportive du Val des Usses	75 €
Football club de Chilly	125 €
Football club de Frangy	125 €
Graines d'amis	100€
Harmonie de Frangy	200 €
Jeunesse musicale de Corbonod	25 €
La Clé des Usses (école de musique de Frangy)	100 €
SEF (Service d'Entraide Familiale de Seyssel)	150 €
Association team j'Adore	100 €
Association Solidarité Paysans	100 €
Seyssel Rhône Basket	50 €
Union Cycliste Seyssel Frangy	25 €
Jeunes agriculteurs haute savoie	100 €
Cercle des nageurs de bellegarde	50 €
SEP c'est pas impossible	100 €
Judo de Seyssel	50 €
Tennis de Corbonnod	25 €
Sorgia FM	100 €
Les Ouables	50 €

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les mandats correspondants.

4/ Participation de la commune sur les Loyers d'avril et de mai 2020 pour d'un locataire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la situation d'un locataire d'un logement communal. En effet cette personne tient un salon de coiffure lequel a été contraint de fermer le 17 mars 2020. Depuis cette date, ce locataire n'a plus aucun revenu. Celle-ci nous a écrit pour nous demander si la commune pouvait faire un geste.

La commune propose de participer à hauteur de 50% (soit 350 €) pour les mois d'avril et mai 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, d'annuler le loyer du mois de mai 2020 d'un locataire. Son commerce a dû fermer suite à la mise en place des mesures sanitaires contre le covid-19 et celui-ci se retrouve sans revenu.

AUTORISE, Monsieur le maire à signer les titres (normal et annulatif correspondants).

5/ Redevance pour occupation du domaine public à partir du 1^{er} juillet 2020.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à 2125-6.

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire.

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante :

durée	tarifs	Type d'occupation
	gratuit	Associations locales Pour les commerçants patentés, présents sur une animation, la redevance s'applique.
Inférieure à 2h/semaine	3 €/jour	Commerces de proximités (boulangerie, boucherie, fromager, pizzeria...)(1)
1 jour	12€/jour	Commerces de proximités (boulangerie, boucherie, fromager, pizzeria...)(1)

De 1 à 3 mois	80 € / mois	Commerces de proximités (boulangerie, boucherie, fromager, pizzeria...)(1)
De 3 à 6 mois	70 €/mois	Commerces de proximités (boulangerie, boucherie, fromager, pizzeria...)(1)
6 mois et plus	60 €/mois	Commerces de proximités (boulangerie, boucherie, fromager, pizzeria...)(1)
6 mois en plus avec charges	150 €/mois	Commerces de proximités (boulangerie, boucherie, fromager, pizzeria...)

(1) Energie non fournie et sous réserve des documents administratifs en règle.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

6/ Questions diverses

1/Masques

62 masques jetables du département,
 200 masques jetables achetés sur Drivecase,
 475 masques réutilisables 10 fois commandés à la Région, reçu semaine 19 et distribution semaine 20.
 500 masques commandés au CDC – Livraison retardées au 21 mai 2020,
 100 masques jetables achetés à Carrefour,

2/ Application du Protocole scolaire déposé par l'éducation nationale

3/ Ecole : personnel communal (temps plein)
 Bouteilles d'eau : 2*40 : 80 par jour fourni par la municipalité

Cantine : pique-nique apporté par les élèves,

Pas de sortie entre 12h et 13h10.

Transport scolaire

4/ réouverture de la poste le lundi 11 mai 2020 aux horaires habituels

5/ réunion de la bibliothèque mercredi 13 mai à 10h00 concernant la réouverture ou pas.

Séance levée à 11h00

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de Conseillers**

- en exercice : 9
- présents 7
- absents 2
- pouvoirs 1

Date de séance**09/05/2020****Nombres de délibérations****5**

Christian VERMELLE	Présent	
Michèle LIARD	Présente	
Robert ARIIS	Présent	
Philippe MONOD	Absent	
Geneviève CLAVIOZ	Absente	
Eric BONNOT	Présent	
Sylvette VIRET	Présente	
Dominique THEVENET	Présent	
Pierre SEVE	Présent	